

DÉCHETS MÉNAGERS

Prix et qualité du service d'élimination

2003



Rapport annuel 2003



Le présent Rapport, conformément aux prescriptions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au *Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*, a pour objet de présenter à la population l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.



SOMMAIRE

Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard	6
Les indicateurs techniques du service déchets	7
1 - L'organisation du service déchets ménagers	7
2 - Les réalisations de l'année 2003	7
3 - Les déchets en chiffres	8
1 - Les systèmes de collecte des déchets ménagers et assimilés	8
2 - Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés	9
3 - La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels	9
3.1 - Organisation de la collecte	10
3.2 - Déchets assimilables aux déchets ménagers résiduels	10
3.3 - Évolution des quantités de déchets ménagers résiduels collectés	10
3.4 - Perspectives	10
4 - Les collectes sélectives des fractions valorisables	11
4.1 - La collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, des papiers – cartons et du verre	11
4.2 - La collecte sélective des déchets verts	11
4.3 - La collecte des encombrants	14
5 - Les Déchetteries	15
5.1 - Généralités et organisation de la collecte	15
5.2 - Description et fonctionnement des déchetteries	15
5.3 - Les déchetteries en chiffres	15
5.4 - Perspectives 2004	16
5.5 - Conclusion	16
4 - Les traitements des déchets ménagers et assimilés	16
5 - Les actions de communications	16
6 - Les études	17
1 - Étude pour l'institution de la redevance spéciale, réalisée par le cabinet Rétif	17
2 - Étude pour le réaménagement d'un terrain situé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée à Maignelay–Montigny, réalisée par le cabinet AET	17
7 - Conclusion sur les indicateurs techniques et prospectives	17
Les indicateurs financiers du service déchets	19
1 - Les coûts du service déchets : fonctionnement et investissement	19
2 - Les coûts de fonctionnement des différents modes de gestion des déchets ménagers et assimilés	20
3 - Soutiens versés par la Communauté de Communes à des associations de protection de l'environnement	20
4 - Évolution des dépenses réelles du coût d'élimination des déchets et comparaison avec une projection sans collecte sélective	21
5 - Conclusion sur les indicateurs financiers	21



INDEX DES ILLUSTRATIONS

Sac de ramassage des déchets verts	7
Compacteur de déchets	7
Déchetterie simplifiée de Bulles	7
Guide des déchets ménagers	8
Évolution des quantités de déchets collectés tous gisements confondus (non valorisables, déchets verts, points d'apport volontaire, déchetteries) sur le Plateau Picard	9
La collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels	10
Collecte d'encombrants à domicile sur rendez-vous par la Recyclerie	14
Apport volontaire d'encombrants en déchetterie	14
La déchetterie de Maignelay-Montigny	16
Les filières de traitement des différents déchets collectés sur le Plateau Picard (voir pages centrales)	16
Tracé de l'ancienne voie ferrée de Maignelay-Montigny	17
Animation du SYMOVE avec le Trimobile auprès du jeune public	17
La collecte des papiers de bureau	18
Le verre : un matériau recyclable à l'infini	21

INDEX DES GRAPHIQUES

Évolution des quantités de déchets résiduels collectés sur le Plateau Picard	10
Évolution des quantités de déchets verts collectés en porte à porte	11
Évolution des quantités de matériaux collectés aux points d'apport volontaire	11
Les filières de traitement des différents déchets collectés sur le Plateau Picard	12
Quantités des différents flux de déchets collectés par déchetterie en 2003	15
Évolution des quantités de déchets collectés par déchetterie par an	15
Évolution des taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation en pourcentage	18
Répartition des dépenses d'investissement 2003	19
Répartition des postes de coûts 2003	19
Comparaison des parts déchets résiduels et issus de la collecte sélective en gisement et en coût	20
Comparaison des coûts réels d'élimination des déchets ménagers et assimilés avec et sans collecte sélective	21



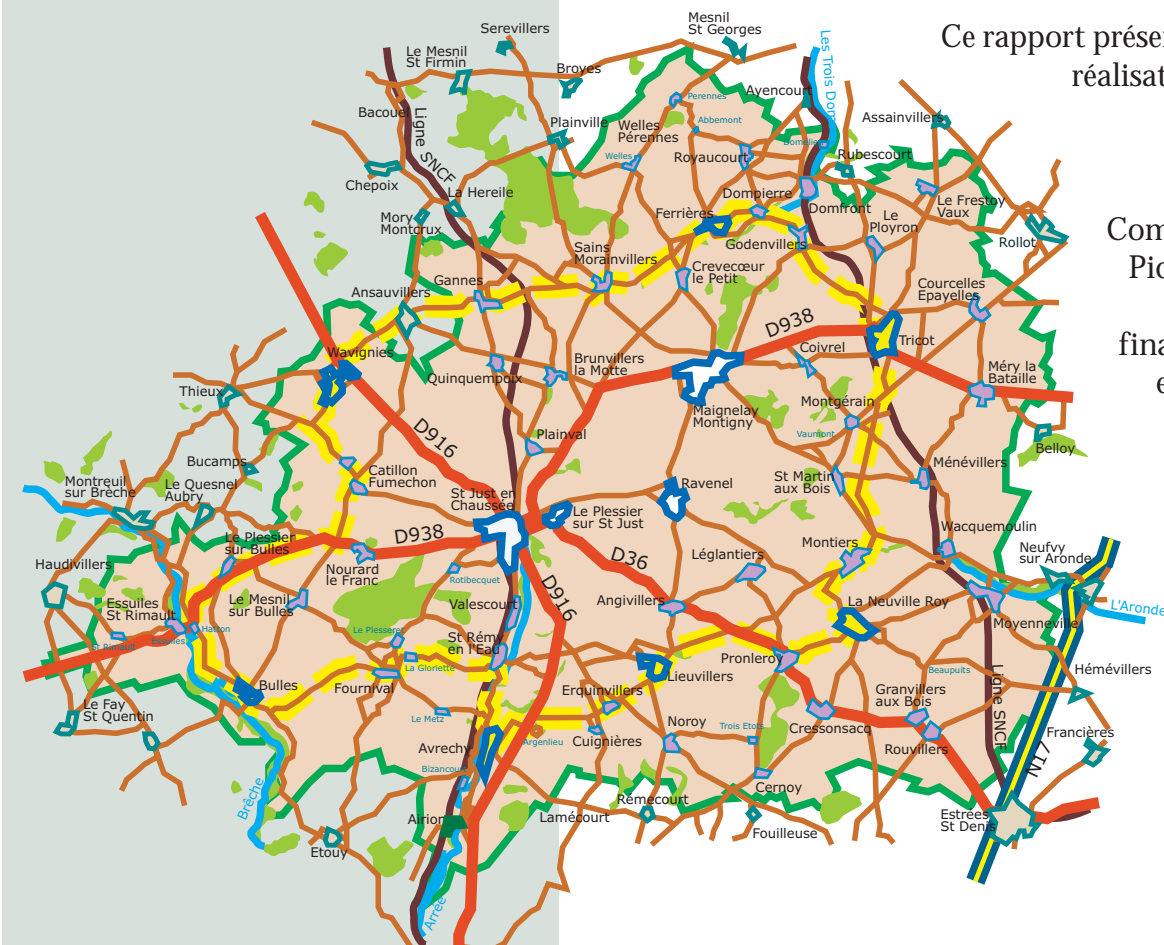
Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard

La Communauté de Communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999.

Entourée de villes importantes comme Beauvais, Creil, ou Compiègne, elle regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 27 296 habitants.

La Communauté de Communes du Plateau Picard est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés depuis fin 1992. Dès 1995, elle a investi en matière de collecte et de traitement sélectif des déchets afin de réduire les quantités de déchets orientés vers les Centres d'Enfouissement Techniques.

Ce rapport présente, réalisation par réalisation, les différentes mesures mises en place par la Communauté de Communes du Plateau Picard ainsi que leurs répercussions financières, sociales et environnementales.





Les indicateurs techniques du service déchets

1 - L'organisation du service déchets ménagers

La politique de gestion des déchets ménagers est imaginée par une commission *déchets* présente et active présidée par M. Jean - Louis Hennon (1^{er} Vice-président en charge des déchets). Cette politique est mise en œuvre concrètement par une équipe technique motivée et dynamique :

- ▶ M. Geoffrey Fumaroli : Responsable adjoint des services techniques en charge des déchets ménagers,
- ▶ M. David Cheptou : Technicien environnement en charge de la gestion courante (problèmes de collectes, liquidations des marchés...),
- ▶ Mme Huguette Norblin : Assistante des services techniques,
- ▶ M. Sylvain Delattre : Chef de l'équipe des animateurs de déchetterie,
- ▶ MM. Jean - Christophe Lagneau, Patrick Smardzewski et Nicolas corbillon : Animateurs de déchetterie.

Il convient de citer également le partenariat fort avec l'association *La Recyclerie du Plateau Picard*.

2 - Les réalisations de l'année 2003

L'année 2003 fut riche en opérations diverses (études, investissements matériels, réalisations, etc.) dont les objectifs sont de maîtriser l'augmentation des coûts itérés à chaque nouvel appel d'offres et d'atteindre les objectifs réglementaires de valorisation de déchets.

- ▶ Ouverture d'une déchetterie simplifiée à Bulles ;
- ▶ Prorogation et allongement de la période de collecte des déchets verts ;
- ▶ Transfert des compétences tri, valorisation, compostage, et enfouissement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE). Ce transfert permettra, par la démographie et les tonnages de déchets que représente le SYMOVE, de



Déchetterie simplifiée de Bulles



Sac de ramassage des déchets verts



Compacteur de déchets



Guide des déchets ménagers

réaliser des économies d'échelles sur les coûts de traitement des déchets ;

- Acquisition de 2 compacteurs mobiles (déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny). Ces machines permettent de réduire de 30 à 40 % le nombre de rotation de bennes pour certains matériaux (ferrailles, tout venant, déchets verts, cartons) et donc de réduire les coûts qui y sont liés;
- Lancement d'une étude pour le réaménagement d'un terrain propriété de la Communauté de Communes sur la commune de Maignelay-Montigny via un remblaiement par des gravats issus des déchetteries du Plateau Picard;
- Renforcement de l'équipe *déchetterie* d'un animateur de déchetterie et d'un chef d'équipe;
- Publication de l'Arrêté n° 03/36 réglementant les modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés;
- Publication de l'Arrêté n° 03/38 réglementant les modalités d'utilisation des déchetteries de la Communauté de Communes du Plateau Picard;
- Création de 9 plates-formes de tri des déchets d'emballages;
- Rendu de l'étude sur les modalités de mise en œuvre de la redevance spéciale;
- Signature de la Charte Départementale d'accès des artisans aux déchetteries;
- Publication d'un guide des déchets ménagers.

3 - Les déchets en chiffres

1 - Les systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard se décline en plusieurs services :

- Les collectes en porte à porte (le véhicule de collecte ramasse les déchets devant chaque habitation). Ces collectes concernent les ordures ménagères résiduelles après séparation des matériaux pouvant être collectés sélectivement et les déchets verts pouvant être contenus dans un sac de 50 litres (gazon, feuilles, fleurs fanées, petites tailles).



► Les collectes en apport volontaire (les habitants font chez eux le tri des matériaux et les amènent directement aux différents points de collecte). Ces collectes concernent les emballages, journaux et verre ainsi que les matériaux collectés en déchetterie (carton, ferraille, encombrants, déchets verts volumineux, gravats, déchets toxiques, etc.).

2 - Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés

La production de déchets sur la Communauté de Communes du Plateau Picard est supérieure à la moyenne de production de toutes les communautés de communes membres du SYMOVE qui était de 606 kg/hab./an en 2001. Les habitants de la Communauté de Communes du Plateau Picard ont augmenté régulièrement leur production de déchets sur les 10 dernières années. Néanmoins cette tendance se stabilise progressivement.

L'augmentation de la production de déchets par habitant est un phénomène national qui est la conséquence de plusieurs facteurs :

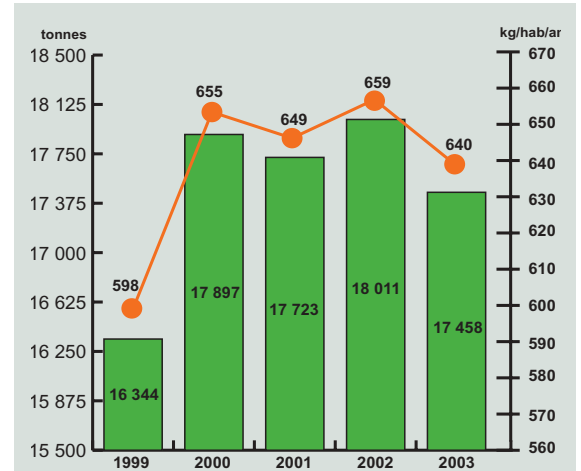
- Un changement des habitudes de consommation,
- Une multiplication des emballages et suremballages,
- Un service de collecte des déchets à la population plus large qui génère de nouvelles productions (collecte des déchets verts, déchetteries, etc.)

50 % des déchets que nous produisons sont des matériaux qui peuvent être recyclés et/ou valorisés sous forme d'amendement organique.

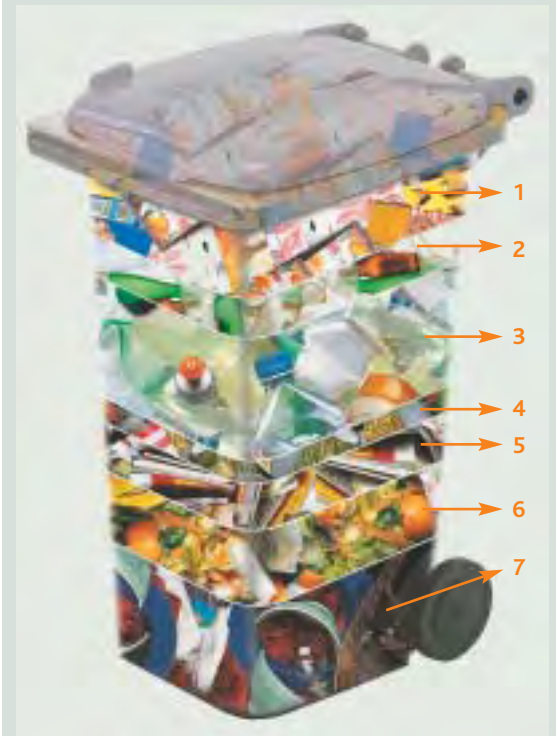
La Communauté de Communes a progressivement mis en place un certain nombre de collectes sélectives des déchets ménagers afin que chaque usager participe activement à la protection de son environnement en réduisant significativement les quantités de déchets dirigés vers les décharges ou les incinérateurs.

3 - La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels

Les déchets ménagers et assimilés résiduels, ou encore appelés ordures ménagères résiduelles, sont uniquement les déchets qui restent dans les poubelles des usagers une fois que le tri de toutes les fractions valorisables a été effectué.



Évolution des quantités de déchets collectés tous gisements confondus (non valorisables, déchets verts, points d'apport volontaire, déchetteries) sur le Plateau Picard



Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers

- 1 - Emballages en papier/carton : 14 %
- 2 - Emballages en verre : 7 %
- 3 - Emballages en plastique : 26 %
- 4 - Emballage métalliques : 4 %
- 5 - Journaux, magazines et prospectus : 9 %
- 6 - Déchets putrescibles : 16 %
- 7 - Divers : 24 %



La collecte hebdomadaire des déchets ménagers résiduels

3.1 - Organisation de la collecte

La collecte de ces déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année une fois par semaine (excepté les 25 décembre et 1^{er} janvier). Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Le choix du contenant est laissé à l'appréciation des particuliers sauf dans les habitats collectifs où l'utilisation de conteneurs normalisés de 240 à 750 litres est obligatoire (article 6-3, alinéas 1 et 2 du règlement de collecte).

3.2 - Déchets assimilables aux déchets ménagers résiduels

Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont des déchets produits par une activité professionnelle (vente, tertiaire, artisanat, administration, association...). Ils doivent être physiquement identiques aux déchets ménagers et leur prise en charge ne doit pas présenter de contraintes particulières pour la collectivité. La Communauté de Communes du Plateau Picard en assure l'élimination sans en avoir l'obligation réglementaire.

Les professionnels doivent présenter leurs déchets à la collecte en fonction des volumes produits, en sac de 50 à 120 litres ou en conteneurs de 240 à 750 litres (art 6-3, alinéa 3 du règlement de collecte).

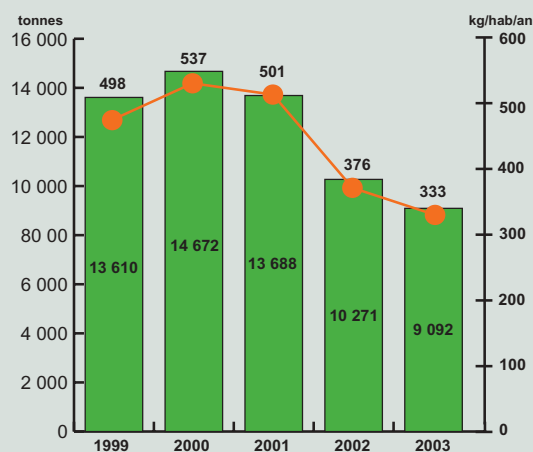
Afin de se conformer au Code Général des Collectivités Territoriales et suite aux résultats de l'étude menée par le Cabinet Rétif courant 2003, la Communauté de Communes réfléchit à la mise en place d'une redevance spéciale pour les professionnels.

3.3 - Évolution des quantités de déchets ménagers résiduels collectés

À l'inverse de la quantité totale de déchets ménagers, la quantité de déchets ménagers résiduels collectés baisse depuis 1999. La mise en place des collectes sélectives a permis de détourner de plus en plus de déchets valorisables. Cette tendance s'est accélérée avec les ouvertures progressives des déchetteries, la collecte des déchets verts et la suppression de la collecte systématique des encombrants. C'est la première étape dans la maîtrise des coûts de gestion des déchets.

3.4 - Perspectives

Afin de se conformer à la réglementation en matière de sécurité du personnel de collecte, un travail a été engagé en collaboration avec les mairies et la société chargée de la collecte



Évolution des quantités de déchets résiduels collectés sur le Plateau Picard



afin de supprimer toutes les marches arrières, non nécessaires à un demi-tour, lors des tournées de collecte. Ce travail concerne une trentaine de voies et s'achèvera en juillet 2004.

4 - Les collectes sélectives des fractions valorisables

Dès 1995, la Communauté de Communes du Plateau Picard a fait le choix de mettre l'accent sur toutes les actions permettant d'obtenir un taux de valorisation matière, organique ou par réemploi maximum.

4.1 - La collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, des papiers – cartons et du verre

Organisation de la collecte

La collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, des papiers – cartons et du verre se fait par apport volontaire. Les habitants trient leurs déchets chez eux et vont ensuite les déposer dans les colonnes prévues à cet effet. Les colonnes sont regroupées sur des Points d'Apport Volontaire (PAV), à raison d'un pour 300 habitants. Ils sont constitués au minimum :

- ▶ D'une colonne pour les corps plats (papiers, cartons, cartonnettes);
- ▶ D'une colonne pour les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, tétra – brick...);
- ▶ D'une colonne pour le verre;
- ▶ D'une vitrine pour l'affichage des résultats trimestriels.

Le choix de l'apport volontaire a été préféré à une collecte chez l'habitant car elle induit des investissements financiers, techniques et humains beaucoup moins coûteux.

Évolution des quantités de déchets collectés

Depuis sa mise en place, le tri des déchets connaît un engouement de plus en plus marqué de la part des usagers ceci se constate dans le suivi des quantités collectées.

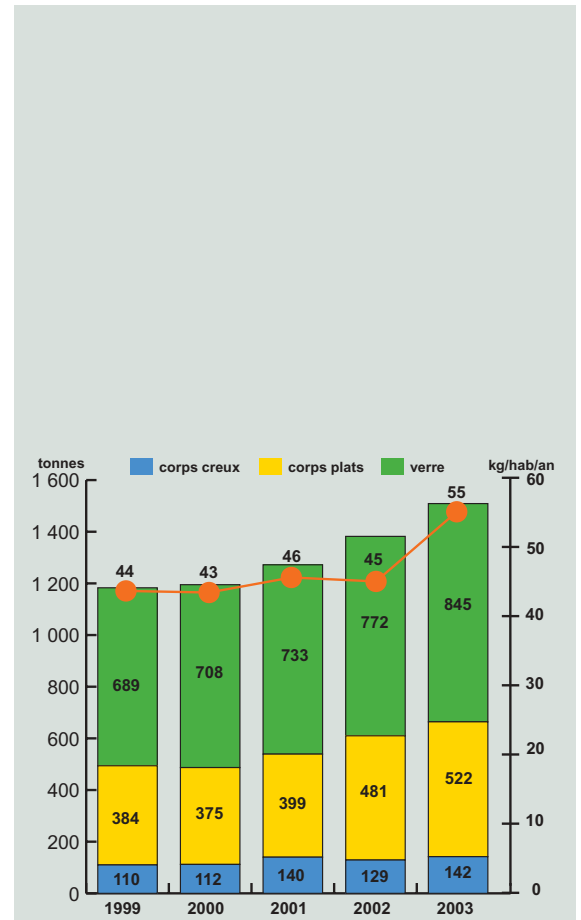
Perspectives

En 2004, nos efforts porteront particulièrement sur l'intégration paysagère des plates – formes et sur leur entretien général.

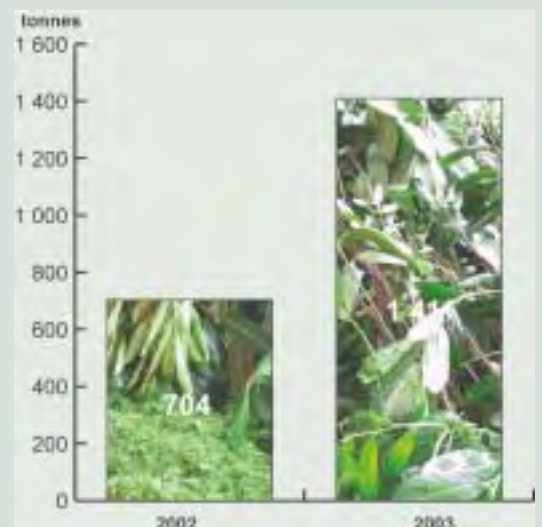
4.2 - La collecte sélective des déchets verts

Organisation de la collecte

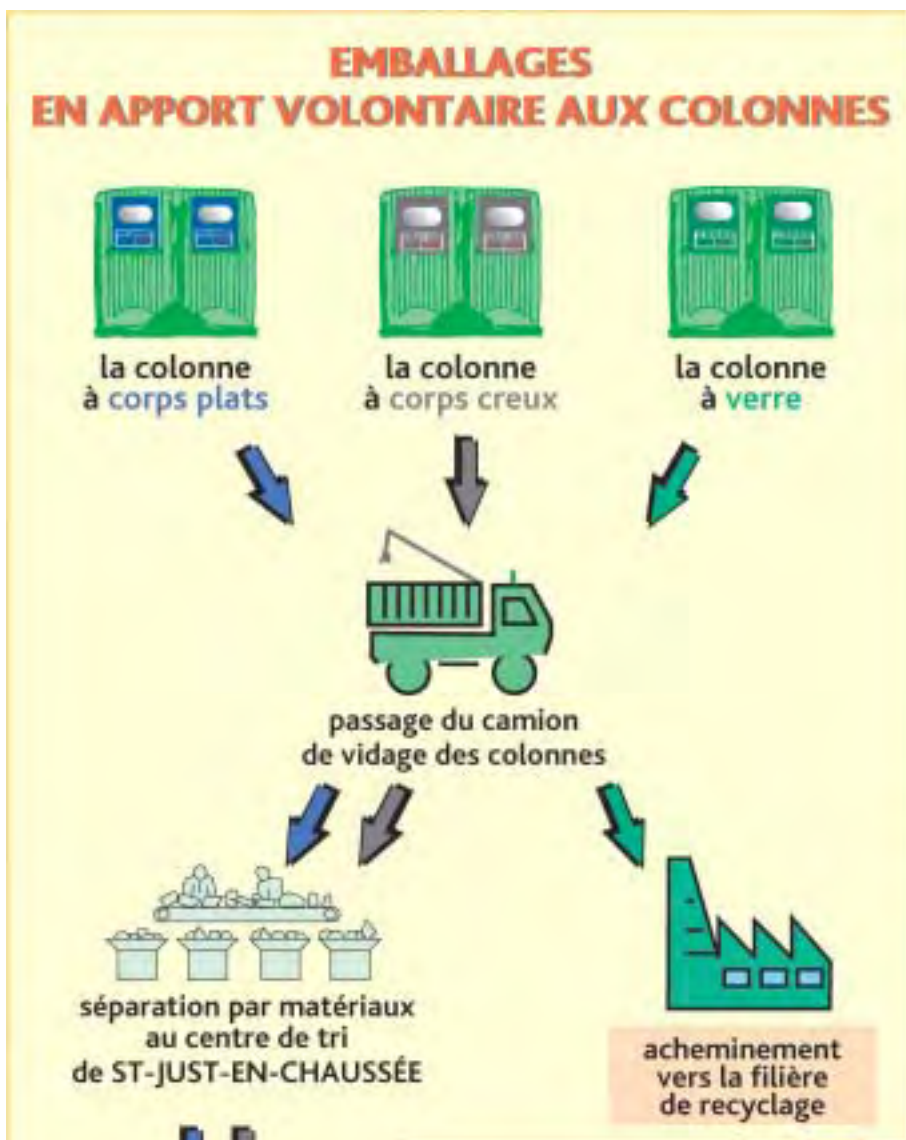
Les déchets verts représentent l'ensemble des déchets de jardin : tontes, tailles, feuilles, fleurs. En sont exclus tous les produits issus de la préparation des repas : épluchures...



Évolution des quantités de matériaux collectés aux points d'apport volontaire



Évolution des quantités de déchets verts collectés en porte à porte



DÉCHETTERIE

Embrants - déchets verts



Déchetteries du Plateau Picard

Recyclables

Emballages : recyclage

30% non-valorisable : tout-venant, encombrants non recyclables



CET CARLEPONT

DÉCHETS VERTS EN COLLECTE



les déchets verts



passage de la benne de collecte des déchets verts

Plateforme de Compostage LCT à RÉMY



ORDURES MÉNAGÈRES EN COLLECTE



les ordures ménagères



passage de la benne de collecte d'ordures ménagères

TRANSFERT ST JUST

CET CARLEPONT

RECYCLAGE

CARTONS ET BOUTONNETTES



Unité de tri de la Communauté de Communes de la Vallée de la Somme à VENIZEL (02)



PAPIERS JOURNAUX



Papeterie de la Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)



LE TRAITEMENT

DÉCHETS DE DÉCHETTERIE

FERRAILLES

Brion (76)

GRAVATS

Anthrope Chevincourt (60)

DMS

Sotrenor Courrières (62)

PNELUS

Delta-Gom Cuts (60)

GROS CARTONS

Filières de recyclage

DÉCHETS VERTS

DÉCHETTERIES

Plateforme de Compostage de MOULIN SOUS TOUVENT

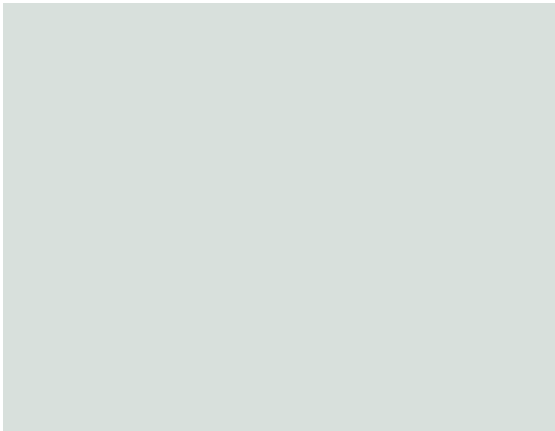
COLLECTE

Plateforme de Compostage LCT à RÉMY

ORDURES MÉNAGÈRES



stockage au Centre d'Enfouissement Technique de CARLEPONT



Apport volontaire d'encombrants en déchetterie



Collecte d'encombrants à domicile sur rendez-vous par la Recyclerie

La collecte des déchets verts a lieu, quelle que soit la commune, une fois par semaine du début du mois d'avril à fin du mois de novembre.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents, fournis gratuitement par la collectivité, marqués au nom de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Les usagers ne peuvent pas présenter plus de 5 sacs à chaque collecte.

En dehors de la campagne de collecte les habitants doivent les déposer en déchetterie.

4.3 - La collecte des encombrants

Organisation de la collecte

Les encombrants comprennent les meubles, les appareils électroménagers lourds, les vélos et d'une manière générale tout objet ne rentrant pas dans un sac de 120 litres.

En novembre 2001, afin de rationaliser son service de collecte et de maîtriser les coûts, la Communauté de Communes du Plateau Picard a fait le choix de ne plus collecter en porte à porte les Encombrants.

Cette décision s'est accompagnée d'une réflexion pour remplacer cette collecte; deux solutions ont été mises en œuvre :

- Inciter les usagers à se rendre dans les déchetteries pour se débarrasser de leurs encombrants.
- Inciter les usagers à faire appel à *la Recyclerie du Plateau Picard*, association d'insertion dont l'activité est la remise en état pour une commercialisation à moindre coût des meubles, électroménagers, vélos, etc..

Quantité de déchets collectés

En Déchetteries

1 763 tonnes d'encombrants et de tout venant ont été collectées en déchetteries au cours de l'année 2003.

La Recyclerie

En 2003, *La Recyclerie du Plateau Picard* a honoré 635 rendez-vous chez les particuliers et collecté quelque 136,2 tonnes (quantité supérieure de 4,5 % à 2002) d'objets encombrants et 29,5 tonnes récupérées sur les déchetteries (hausse de 71 % par rapport à 2002) dont :

- Quantités destinées au réemploi (valorisées par la vente en magasin) : 25,3 tonnes
- Quantité de ferrailles (valorisées) : 64,2 tonnes
- Quantités de tout venant non valorisables : 76,2 tonnes



En définitive, 54% du tonnage d'objets encombrants collectés par la Recyclerie est valorisé.

Plusieurs fois reportée pour des raisons techniques et administratives, la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les activités de l'association *la Recyclerie du Plateau Picard* débutera courant du printemps 2004. La durée de réalisation des travaux est estimée à 6 mois.

5 - Les Déchetteries

5.1 - Généralités et organisation de la collecte

Les déchetteries apportent aux habitants du Plateau Picard une solution pour se débarrasser des objets non pris en charge par les autres collectes. (Voir page centrale)

Les usagers doivent effectuer chez eux ou sur la déchetterie le tri entre les différents matériaux et les apporter par leur propre moyen pour les répartir dans les différentes bennes.

5.2 - Description et fonctionnement des déchetteries

Description

Déchetteries principales

Situées sur les communes de Saint Just en Chaussée et Maignelay-Montigny, ces équipements sont équipés de quais de déchargement, d'un local pour stocker les Déchets Dangereux des Ménages et d'un pont bascule. Elles accueillent, sous certaines conditions, les artisans.

Déchetteries simplifiées

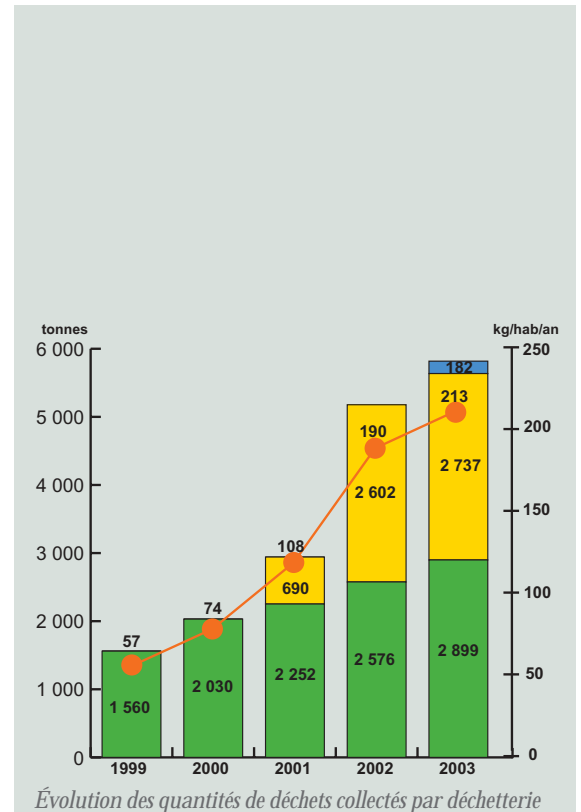
Situées sur les Communes de Bulles (2003) et La Neuville Roy (2004), ces équipements sont des plates-formes sans quai de déchargement et sont par conséquent équipés de bennes de moindre hauteur permettant le remplissage par les côtés. Les déchetteries simplifiées ne sont pas équipées de pont bascule et n'accueillent pas les Déchets Dangereux des Ménages. Les artisans ne sont pas acceptés.

Fonctionnement

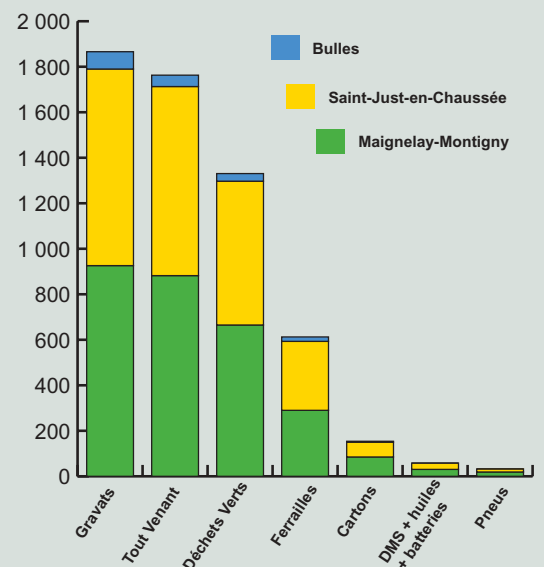
Les modalités de fonctionnement des déchetteries sont reprises dans l'arrêté n° 03/38 du 12 décembre 2003 réglementant l'utilisation des déchetteries. Ce règlement est disponible sur simple demande écrite auprès des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

5.3 - Les déchetteries en chiffres

Les quantités de déchets collectés sont sensiblement les mêmes entre les déchetteries de Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée.



Évolution des quantités de déchets collectés par déchetterie



Quantités des différents flux de déchets collectés par déchetterie en 2003



La déchetterie de Maignelay-Montigny

Les gravats, les déchets verts, les ferrailles, les cartons, les huiles, les batteries, les pneus et les DMS collectés en déchetterie sont orientés vers des filières de valorisation spécifique (matière ou énergétique) ce qui représente 70 % des tonnages collectés.

5.4 - Perspectives 2004

Construction d'une déchetterie simplifiée sur la commune de La Neuville Roy et poursuite des réflexions visant à réduire les coûts de gestion des déchets.

Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny avec la création d'une plate-forme de stockage des objets encombrants et d'un local pour les déchets toxiques.

5.5 - Conclusion

Les déchetteries sont des équipements très bien identifiés par la population ; elles sont des outils indispensables dans notre système de gestion des déchets (technique et financier). Avec 213 kilogrammes par habitant et 70 % de valorisation des matériaux collectés en 2003 la Communauté de Communes du Plateau Picard se situe au-dessus de la moyenne régionale pour ces équipements estimés à 136 kg/an/habitant (source ADEME: enquête déchetteries 2001).

4 - Les traitements des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des déchets collectés, par les prestataires de service pour le compte de la Communauté de Communes du Plateau Picard, est orienté vers des filières de recyclage et de traitement spécifique à leur composition (voir l'illustration en page centrale).

5 - Les actions de communications

La Communauté de Communes réalise directement ou en partenariat avec la *Recyclerie du Plateau Picard* et le *SYMOVE* un nombre important d'actions de sensibilisation du public :

- ▶ Affichage trimestriel des résultats des performances du tri sélectif dans les vitrines des Points d'Apport Volontaire,
- ▶ Animation dans les écoles maternelles, primaires et dans les collèges tout au long de l'année (684 enfants, répartis dans 19 établissements ont bénéficié en 2003 de ces demi-journées d'informations),



Les filières de traitement des différents déchets collectés sur le Plateau Picard (voir pages centrales)



- ▶ Présence sur les marchés, les brocantes du Trimobile du SYMOVE...
- ▶ Diffusion d'un guide déchets.

6 - Les études

En 2003, deux études spécifiques ont été confiées à des Bureaux d'études extérieurs :

1 - Étude pour l'institution de la redevance spéciale, réalisée par le cabinet Rétif

La mise en place de la *Redevance Spéciale* est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 pour les collectivités qui assurent l'élimination des déchets des professionnels. Elle correspond au paiement d'une facture dont le montant est proportionnel au service rendu. L'étude a évalué la production de déchets de chaque professionnel de notre territoire et propose différents scénarii pratiques pour mettre en place cette redevance spéciale : prix unitaire, période de facturation, condition de collecte.

2 - Étude pour le réaménagement d'un terrain situé sur le tracé de l'ancienne voie ferrée à Maignelay-Montigny, réalisée par le cabinet AET

L'exploitation de la craie tout le long de ce tracé a eu pour conséquence de créer une tranchée importante. Ce site mérite de bénéficier d'un réaménagement. Ce projet entre dans une réflexion globale d'aménagement de l'ensemble du tracé de cette voie en sentier de randonnée menée par l'association *Le chemin vert*. Le projet de réaménagement passe par un remblaiement du site par apports de gravats (via la création d'un centre d'enfouissement technique de classe III) en provenance de nos déchetteries afin de rattraper la pente naturelle du terrain puis par apport de terre végétale, plantations et création d'un sentier de randonnée et d'aires de pique nique.

7 - Conclusion sur les indicateurs techniques et prospectives

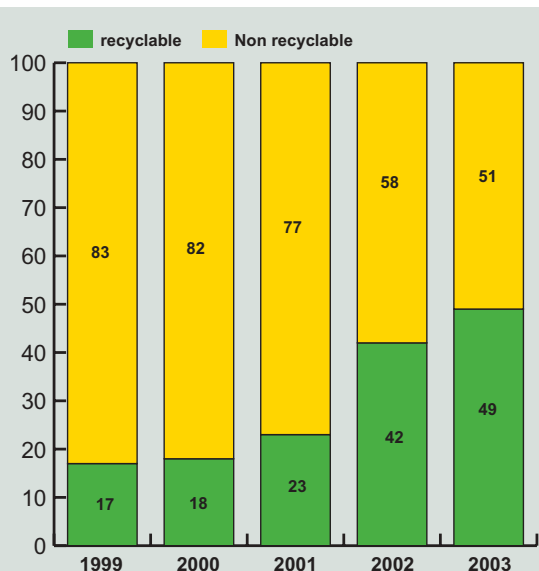
La mise en œuvre de l'ensemble de ces opérations conjuguée à la prise de conscience et l'effort de la population ont permis à notre collectivité de voir la part de matériaux collectés en vue de leur valorisation régulièrement augmentée (cf. gra-



Animation du SYMOVE avec le Trimobile auprès du jeune public



Tracé de l'ancienne voie ferrée à Maignelay-Montigny



Évolution des taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation en pourcentage



La collecte des papiers de bureau

phé) depuis 1999. Aujourd'hui, avec un taux de 49 % (42 % en 2002) du poids total de déchets collectés en vue d'une valorisation (hors boues de station d'épuration) la Communauté de Communes du Plateau Picard a atteint les objectifs fixés dans la circulaire Voynet de 1998.

Les objectifs des années à venir sont d'optimiser les services existants plus que de mettre en place de nouveaux services. Un effort particulier sera porté sur la communication afin de maintenir la mobilisation de la population.

On peut notamment noter pour l'année 2004 la mise en chantier des opérations suivantes :

- ▶ Ouverture et exploitation d'un centre de stockage des déchets inertes sur la commune de Maignelay- Montigny.
- ▶ Ouverture d'une déchetterie simplifiée sur la commune de La Neuville Roy
- ▶ Extension de la Déchetterie de Maignelay-Montigny avec la création d'une aire pour le stockage des objets encombrants pouvant être valorisés par l'association *La Recyclerie du Plateau Picard* et d'un local pour le stockage des Déchets Dangereux des Ménages (DMS).
- ▶ Mise en chantier d'un bâtiment destiné à accueillir les activités de l'association *La Recyclerie du Plateau Picard*.
- ▶ Lancement d'une campagne de communication auprès des administrations pour les inciter à réduire leur production de déchets par le tri des papiers de bureau, journaux, magazines...
- ▶ Campagne en partenariat avec la chambre de métiers de l'Oise pour la sensibilisation des artisans - commerçants au tri des déchets en préalable à la mise en place de la Redevance Spéciale.



Les indicateurs financiers du service déchets

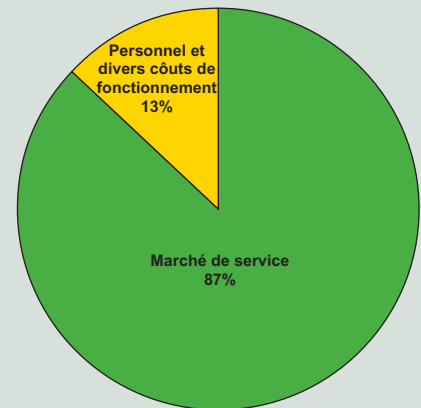
1 - Les coûts du service déchets : fonctionnement et investissement

Présentation des dépenses 2003

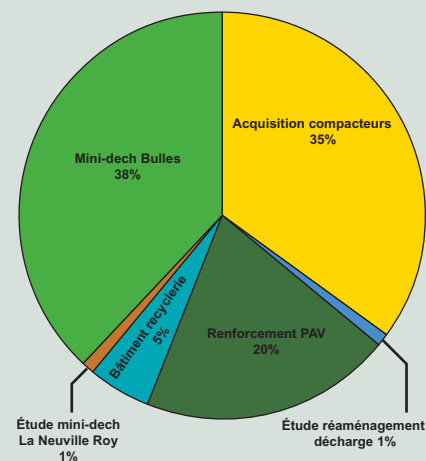
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 579 910 €	354 554 €
Recettes	195 550 €	26 790 €

En fonctionnement, les marchés de service représentent 87 % des dépenses.

En investissement les dépenses se répartissent principalement entre la déchetterie simplifiée de Bulles, le renforcement des PAV et l'achat des compacteurs.



Répartition des postes de coûts 2003

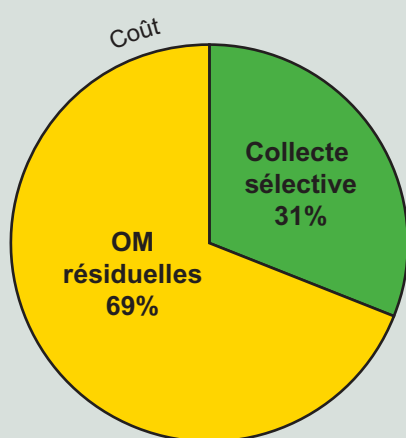
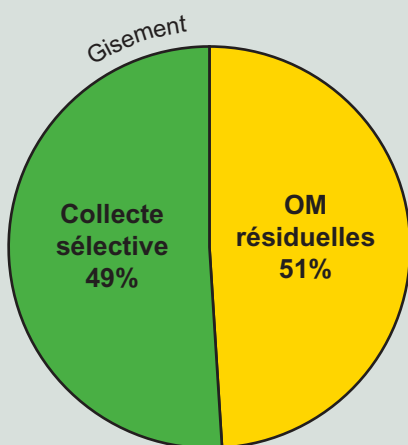


Répartition des dépenses d'investissement 2003



2 - Les coûts de fonctionnement des différents modes de gestion des déchets ménagers et assimilés

Présentation des coûts et des recettes des différents modes d'élimination (collecte, transport et traitement) des déchets pour l'année 2003 :



Comparaison des parts déchets résiduels et issus de la collecte sélective en gisement et en coût

	Collecte - transport		Traitement		Recettes	Total		
	Global	€/TTC/t	Global	€/TTC/t	€/TTC/t	Global	€/TTC/t	% du coût
Ordures ménagères résiduelles	413 908 €	45,5 €	475 299 €	52,3 €	0 €	889 208 €	97,8 €	69%
Verres	31 195 €	39 €	0 €	0 €	0 €	10 073 €	11,92 €	2,5%
Corps Creux	10 452 €	73,2 €	36 900 €	258,47 €	15 683 €	31 669 €	223,02 €	3,4%
Corps Plats	14 053 €	26 €	42 471 €	81,23 €	47 645 €	8 879 €	17,01 €	4,1%
Déchets Verts P à P	89 384 €	63,3 €	34 024 €	24,1 €	0 €	123 408 €	86,1 €	10%
Déchetteries (hors personnel)	87 554 €	15,1 €	143 001 €	24,6 €	18 467 €	212 086 €	39,7 €	17%
TOTAL	646 546 €		731 695 €		102 917 €	1 275 323 €		100%

Les déchets ménagers résiduels représentent 69 % du coût total des prestations de service pour 51 % du gisement. A contrario, l'ensemble des collectes sélectives représente 49 % du gisement de déchets collectés mais ne représentent que 31 % du montant total des dépenses de gestion des déchets.

Ces éléments financiers démontrent bien l'intérêt de trier et collecter sélectivement les différents déchets.

3 - Soutiens versés par la Communauté de Communes à des associations de protection de l'environnement.

La Communauté de Communes du Plateau Picard participe depuis plusieurs années, grâce à la collecte du verre, à la recherche pour la lutte contre le cancer. En effet, elle verse chaque année une participation de 2,13 euros par tonnes collectées à l'Association Régionale pour l'Enseignement et la Recherche Scientifique (ARERS)-Verre Espoir.



Ainsi, en 2003 avec 785 tonnes collectées, notre participation s'élève à 1 672 euros.

L'argent récolté par l'ARERS sert à soutenir financièrement des programmes de recherche lancés par plusieurs laboratoires.

L'association ARERS a, pour des raisons financières, été dissoute en fin d'année 2003. En conséquence, la Communauté de Communes ne soutient plus à l'heure actuelle la recherche contre le cancer.

4 - Évolution des dépenses réelles du coût d'élimination des déchets et comparaison avec une projection sans collecte sélective.

Le choix d'orienter notre politique de gestion des déchets vers le tri et le recyclage était le bon. Le tri, malgré la multiplication des services à la population, ne coûte pas plus cher à la collectivité.

La courbe **avec collecte sélective** représente le coût actuel d'élimination de nos déchets: collectes sélectives des déchets verts, des points d'apports volontaires, des déchetteries (personnel inclus).

La courbe **sans collecte sélective** est une projection du coût avec mise en décharge de la totalité des déchets produits, à tonnage équivalent.

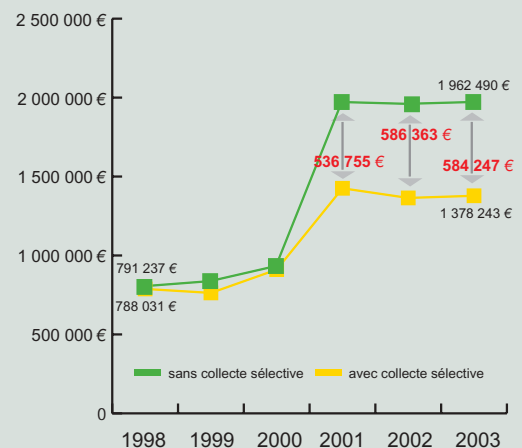
Aujourd'hui, même si le pari n'était pas aisé, le choix du tri et du recyclage s'avère incontestablement avoir été le bon. Chaque nouvel appel d'offres pour un marché de service entraîne une augmentation des coûts et par voie de conséquence du budget. Mais cette augmentation reste raisonnable en comparaison de ce qu'auraient pu être les coûts liés à la gestion des déchets sans traitement sélectif des déchets.

5 - Conclusion sur les indicateurs financiers

L'année 2003 fut particulièrement vivante sur le plan financier. Nous avons lancé plusieurs appels d'offres pour des prestations de service, recruté 2 animateurs de déchetterie supplémentaires et transformé un contrat emploi jeune en emploi ferme. Grâce à la participation active de la population au tri et à l'engagement du personnel des services techniques et notamment des animateurs de déchetterie, relais indispen-



Le verre : un matériau recyclable à l'infini



Comparaison des coûts réels d'élimination des déchets ménagers et assimilés avec et sans collecte sélective



sable de communication et de sensibilisation, le budget du service déchets ménagers 2003 est quasi identique à celui de l'année 2002.

L'année 2004 sera plus difficile du fait de l'application au 1^{er} janvier 2004 de nouveaux tarifs de location de bennes, de transport et de traitement des matériaux issus des déchetteries. Néanmoins, grâce aux investissements réalisés en 2003 dont l'acquisition de compacteurs de déchets et la création d'un site de stockage des gravats, nous devrions arriver, une année de plus, à juguler l'augmentation du budget et donc des impôts qui y sont liés.

M. le Premier Vice-président en charge des déchets et moi-même espérons que la lecture de ce rapport vous aura apporté des éléments clairs pour comprendre tous les arcanes de la politique de gestion des déchets que la Communauté de Communes du Plateau Picard poursuit depuis 10 ans et poursuivra encore dans les années à venir.

Conception

Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)

Infographie

CCPP, SYMOVE, Eco-emballages

Photographies

Fred Boucher, Adriana Wattel, CCPP, SYMOVE, Eco-emballages

Impression

Polyservices (Beauvais-60)

Jean Bernard

Président de la
Communauté de Communes
du Plateau Picard

Jean-Louis Hennon

Vice-président
en charge des déchets

